



## Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.73.51

e-mail : [st-sylvestre-pragoulin.fr](mailto:st-sylvestre-pragoulin.fr)

[www.st-sylvestre-pragoulin.com](http://www.st-sylvestre-pragoulin.com)

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 21 juillet 2022 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en septembre 2022 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 juillet 2022

*Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.*

- ♦ Délibération n° 2022-30 + annexe – Dénomination d'une voie communale : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2022-31 – Travaux de restructuration et d'accessibilité de la Mairie / déclaration de sous-traitance lot n° 01 : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2022-32 – Eclairage public du terrain de pétanque : **Refusée**
- ♦ Délibération n° 2022-33 – Diagnostics thermiques des logements communaux : **Refusée**
- ♦ Délibération n° 2022-34 – Assurance pour les postes de relèvement : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2022-35 + annexe – Règlements de la cantine et de la garderie scolaire 2022-2023 : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 27 juillet 2022.

Le Maire,  
Bernard MANILLERE



Mairie 2 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00  
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00